

Modifiant le Permis d'organisation FFSA N° C85-2024 du 22 Mars 2024

Modifiant le Règlement Sportif

Art. 7 - Déroulement de l'épreuve

7-3. Qualifications - Courses

7-3/1. Essais Qualificatifs (EQ)

Pour toutes les épreuves :

EQ 1 : déterminera la grille de départ de la Course 1 ;

EQ 2 : déterminera la grille de départ de la Course **2 (3)** sur la base des meilleurs temps de chaque pilote.

Les grilles de départ des courses **3 et 4 (2-et-4)** seront déterminées par les seconds meilleurs temps chronométrés effectués :

- Lors de l'EQ 1 : pour la course **3 (2)**
- Lors de l'EQ 2 : pour la course 4

Lors de leur engagement à l'épreuve :

- Dans le cas où la même voiture est partagée par 2 pilotes : obligation de nommer le pilote A et le pilote B.

• **Un pilote faisant 2 courses fera obligatoirement soit la Course 1 et 3 ou bien 2 et 4**

- Tous les pilotes inscrits sur la même voiture doivent participer aux EQ 1 et EQ 2.

> Le pilote A participera à l'EQ 1 et prendra le départ de la Course **1 et 3 (1-et-2)**

> Le pilote B participera à l'EQ 2 et prendra le départ de la Course **2 et 4 (3-et-4)**

Le TTE se réserve le droit de faire appliquer par la DC une procédure de départ normale.

Lu et approuvé
Le 19 juillet 2024

